



**Drôme Aménagement Habitat**  
Office public de l'habitat

**DREAL Auvergne - Rhône-Alpes**  
Service CIDDAE / Pôle AE (site de Lyon)  
5 place Jules Ferry  
69453 LYON Cedex 06

**Pôle Immobilier et Aménagement**

Nos Réf : SceAmgt-SC/EF/SP/2021  
Technicien : Emeline FANGIER  
Assistante : Sabine POTIGNON  
☎ 04 75 83 68 32

ALIXAN, le 13 août 2021

**Objet** : Les Terrasses de Salerand à Nyons (Drôme - 26) : création d'un projet urbain immobilier  
**Affaire suivie par** : Emeline FANGIER – Drôme Aménagement Habitat : 04.75.83.68.32  
(emeline.fangier@dromeamenagementhabitat.fr)

Madame, Monsieur,

La commune de Nyons porte à travers son document d'urbanisme (PLU), la création d'un projet urbain immobilier (230 à 250 logements environ sur une période d'une dizaine d'années) sur le site de Salerand afin de répondre aux besoins en logements identifiés sur le territoire de la ville.

L'objectif principal de l'opération consiste en l'aménagement d'un programme immobilier à vocation résidentielle. Ce projet est idéalement positionné, en entrée Nord-Ouest de la ville de Nyons, à proximité de l'urbanisation existante et des pôles du centre-ville (équipements, commerces...) dans un secteur enclavé ne participant pas à des corridors biologiques à l'échelle territoriale. Le périmètre des terrains mobilisés a été adapté afin qu'il ne présente pas d'enjeu environnemental majeur (application de mesures d'évitement).

En application des rubriques de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, je sollicite votre avis au titre des projets soumis à la procédure d'examen au "cas par cas" au regard :

- de la rubrique n° 39 "*Travaux, constructions et opérations d'aménagement*" et,
- de la rubrique n° 41 "*Aires de stationnement ouvertes au public*",

afin d'apprécier la possibilité d'accorder une dispense d'évaluation environnementale pour cet aménagement.

Afin de vous apporter des éléments d'information détaillés sur le projet et son contexte, je vous prie de trouver ci-joint, le formulaire CERFA complété et un exemplaire de la note d'information environnementale permettant d'apprécier les différentes études déjà conduites sur ce projet afin d'assurer une intégration urbanistique, environnementale,

architecturale, paysagère et fonctionnelle optimale de ce projet immobilier dans le respect de la réglementation.

Nos services et nos prestataires sont à votre disposition pour procéder à la présentation de ce dossier et pour fournir tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile à l'instruction.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur du Pôle Immobilier et Aménagement,  
Samuel COPPEL**



**PJ** : Le formulaire CERFA complété et ses annexes (dont la note d'information environnementale du projet).

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

**Les Terrasses de Salerand :**

Aménagement d'un ensemble urbain immobilier au lieu-dit Salerand sur la commune de Nyons (Drôme).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Drôme Aménagement Habitat

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Anne-Laure VENEL, Directrice générale

RCS / SIRET

4 | 9 | 2 | 9 | 7 | 7 | 5 | 6 | 6 | 0 | 0 | 0 | 2 | 4

Forme juridique

Etablissement public

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement - b) Opérations dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 hectares ou dont la surface de plancher [...] est supérieure ou égale 10 000 m².	Construction d'environ 230 à 250 logements sur une emprise (terrain d'assiette) de 88 123 m², soit 8,81 hectares (< à 10 ha).
41° Aires de stationnement ouvertes au public	Création d'environ 70 emplacements en surface le long des voies publiques.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cette opération correspond à l'aménagement d'un ensemble de logements en entrée de ville de Nyons au lieu-dit Salerand. Elle comprend :

- la création d'environ 230 à 250 logements d'une hauteur maximale R+2, dont 15 % minimum de logements sociaux sur une période d'une dizaine d'années (4 phases d'aménagements successives).
- l'aménagement d'un carrefour giratoire permettant les mouvements d'entrées et de sorties du site sur la RD 538 (route de Montélimar), de façon fonctionnelle et sécurisée,
- la création de voiries internes raccordées à la RD 538 et l'aménagement de cheminements piétons,
- la création de noues et de bassins paysagers afin de gérer les eaux pluviales du site,
- la préservation des éléments boisés et du promontoire rocheux présents aux abords du site (mesures d'évitement),
- des aménagements paysagers qualitatifs valorisés en faveur de la biodiversité.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l'opération sont :

- Créer un quartier structurant et valorisant en entrée Nord-Ouest de la commune de Nyons,
- Pacifier les flux automobiles au profit des modes doux en amont du centre-ville,
- Développer les mixités sociales et générationnelles,
- Associer urbanisation et environnement en valorisant la trame verte, en gérant de façon alternative les eaux pluviales, en intégrant le projet au paysage...
- Valoriser les continuités écologiques locales et le grand paysage.

Le projet s'inscrit dans le périmètre de l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP n°1) du PLU de Nyons qui couvre le secteur de Salerand.

Cette orientation correspond à un aménagement accueillant une diversité de formes et de fonctions urbaines, composée de logements collectifs (25 %), intermédiaires et individuels groupés (50 %), et individuels libres (25 %) accueillant des logements des sociaux (15 %). L'espace accordera également une place importante aux espaces verts (jardins, espaces collectifs...). Un cordon végétalisé sera maintenu sur les franges. L'urbanisation du site de Salerand s'accompagnera de la requalification de l'entrée de ville de Nyons. L'opération sera desservie par un carrefour giratoire aménagé sur la route de Montélimar (RD 538). Des cheminements doux seront créés au sein du site et vers les quartiers environnants.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme de travaux comprend :

- la délimitation stricte des emprises et la mise en défens du promontoire rocheux et des formations arborées du coteau en vue de leur préservation.
- le décapage des terrains afin de réaliser les plateformes d'aménagement conformément au phasage de l'opération,
- la construction de 230 à 250 logements, en habitats collectifs, intermédiaires et individuels groupés et individuels libres,
- la réalisation d'espaces collectifs (jardins, places),
- la réalisation de voiries de desserte internes et de cheminements pour les modes actifs en lien avec les espaces bâtis alentours,
- la végétalisation des espaces libres de construction.

Les travaux seront réalisés par 4 phases successives sur une dizaine d'années.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet immobilier s'inscrit au contact direct de l'urbanisation existante de Nyons dans un secteur de "dent creuse" relativement enclavé et propose une mixité de logements (majorité d'habitats individuels et petits collectifs). Il constituera un quartier structurant et valorisant l'entrée Nord-Ouest de la commune, proposant une mixité sociale et générationnelle.

Le réseau de voies qui dessert ce nouveau quartier recherche un maillage au réseau actuel de voiries. L'accès au site est permis depuis la route départementale n°538 par l'aménagement d'un carrefour giratoire sécurisé et fonctionnel. Cet aménagement permettra de pacifier les circulations (réduction des vitesses) en amont du centre-ville.

Ce maillage intègre également les cheminements doux par l'aménagement de liaisons avec les secteurs urbanisés alentours.

Le projet marque sa volonté de s'inscrire dans la conception d'un quartier vert, composé de grands espaces végétalisés et arborés, de lieux partagés, de jardins nourriciers ou ludiques favorables à la sociabilité, et propose une gestion durable des eaux de pluie.

Le projet architectural intègre la sobriété énergétique des constructions et recherchera la performance environnementale des bâtiments qui s'implanteront sur le site (norme RT 2012) afin de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Projet de Salerand inscrit en OAP n°1 du PLU de Nyons arrêté le 18 février 2019 et ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et des procédures de concertation publique.
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (articles R214 et suivants du code de l'environnement) au regard notamment de la rubrique 2.1.5.0 (rejet des eaux pluviales) : validé le 7 juillet 2021.
- Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).
- Evaluation des incidences Natura 2000.
- Dossier de prise en compte des espèces protégées.
- Dossier de création.
- Dossier de réalisation.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'un ensemble immobilier comprenant 230 à 250 logements environ.	Emprises de projet : 88 123 m <sup>2</sup>
Création d'environ 70 emplacements en surface le long des voies publiques.	Surface de plancher de l'ordre de 25 000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe au lieu-dit Salerand le long de la RD 538, à Nyons, dans le département de la Drôme (26).

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 05°07'27"E Lat. 44°21'53"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Nyons

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucune délimitation d'espace naturel remarquable. Le site reste à distance de la ZNIEFF de type I intitulée "Devès et montagne des Vaux" localisée à l'Est de Salerland sur les hauteurs de Nyons à environ 1,5 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales classé par décret le 26 janvier 2015 et géré par le Syndicat Mixte de gestion des Baronnies Provençales (SMBP) informé dans le cadre de l'élaboration du projet. Le projet respectera la charte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (mixité de l'habitat, constructions énergétiquement sobres, préservation de la qualité des milieux naturels...).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de la Drôme est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier (2015-2018), approuvé en avril 2015. La RD 538, dont les trafics oscillent en moyenne de 5000 à 7000 véhicules/jour (variation saisonnière), figure en catégorie 3 (100 m affectés par le bruit de part et d'autre de la voie) au droit du projet et en catégorie 4 (30 m) immédiatement au Sud. Le projet intègre la mise en place d'un merlon acoustique le long de la RD 538.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun monument historique ou périmètre de protection, ni par un site patrimonial remarquable.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'intervention n'intéresse pas de zones humides recensées dans le cadre de l'inventaire du département de la Drôme. Les fossés présents le long de la RD 538 sont temporairement en eau uniquement lors de fortes pluies. Les bassins techniques de rétention des eaux et l'écoulement temporaire présents au droit de la zone commerciale (au Sud-Est du site), constituent les seuls points en eau à proximité du site. Ils restent en dehors des emprises d'intervention du projet et s'assèchent une bonne partie de l'année.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nyons est couverte par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du bassin versant de l'Eygues aval approuvé le 3 octobre 2011. Le projet situé à plus de 900 mètres de ce cours d'eau et à une altitude de 50 mètres environ au-dessus de la vallée alluviale de l'Eygues n'est pas concerné par le zonage réglementaire. La commune de Nyons n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un ancien site industriel (base de données BASIAS) est recensé en limite Sud-Est du site, en lieu et place de la zone commerciale localisée en contrebas du site : il s'agit de l'ancienne entreprise de constructions métalliques et chaudronnerie Eysseric et fils. La commune de Nyons ne recense aucun site figurant à l'inventaire des sites et sols pollués (Base de données BASOL).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Nyons est concernée par le classement en zone de répartition des eaux (ZRE) du bassin hydrographique de l'Eygues provençale et d'une partie du système aquifère des alluvions récentes de la plaine du Comtat-Eygues. Le site de Salerand reste en dehors de cette délimitation.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun captage d'alimentation en eau potable, ni périmètre de protection. Il se situe à plus de 670 m du périmètre de protection éloignée du captage « Les Laurions » positionné au-delà de La Sauve en sortie Sud de Nyons. Des recherches de captage sont en cours par la mairie de Nyons afin de répondre aux besoins des futurs habitants du quartier. La constructibilité du site et le rythme à engager de construction seront conditionnés par la disponibilité de la ressource en eau assurée par la mise en service de ce nouvel équipement.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 [Site d'Importance Communautaire (SIC), Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ou Zone de Protection Spéciale (ZPS)] n'est directement concerné par le projet. Celui-ci se situe à 850 m des délimitations les plus proches de la ZSC "Forêts alluviales, rivières et gorges de l'Eygues" et à 1,5 km de la ZPS "Baronnies - Gorges de l'Eygues".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera de nouveaux besoins en eau potable pour les habitants qui viendront s'installer sur le site. Des recherches de captage ont été engagées par la mairie de Nyons : un ouvrage pouvant fournir de l'ordre de 100 m <sup>3</sup> par heure au lieu-dit « Les Monges » a été trouvé. Ainsi, la constructibilité du site et le rythme à engager de construction, seront conditionnés aux nouveaux besoins en eau et à la mise en service de captages en cohérence avec ces besoins.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement seront nécessaires afin de réaliser les constructions (aménagement des fondations et des espaces souterrains). Les matériaux extraits seront évacués conformément à la réglementation, en privilégiant les filières permettant leur réutilisation. Toutefois le projet veillera à limiter au maximum les mouvements de terre, en restant au plus près de la topographie actuelle.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux nécessaires aux terrassements en remblai proviendront de matériaux d'apport issus de sites autorisés ou des matériaux extraits sur site s'ils présentent des caractéristiques géotechniques adaptées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cortèges faunistique et floristique recensés sur site sans enjeu de conservation majeur (présence de l'immortelle : plante réglementée à la cueillette dans la Drôme très répandue sur le territoire). Site enclavé ne participant pas à un corridor régional. Toutefois, toutes les précautions ont été prises en phase de conception (éviter) et seront mises en œuvre en phase de travaux : lutte active contre tout risque de pollution, anticipation du dégagement des emprises et des coupes d'arbres ou arbustes, vigilance vis-à-vis des plantes invasives, préservation de l'éperon rocheux et du coteau boisé concentrant les principaux enjeux de milieu naturel du secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se localise à 850 mètres au Nord de la Zone Spéciale de Conservation "Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues" et à 1,5 km à l'Ouest de la Zone de Protection Spéciale "Baronnies - Gorges de l'Eygues". Il n'aura aucune interaction avec ces espaces naturels remarquables.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas concerné par des espaces naturels remarquables recensés aux titres des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des zones humides, sur lesquels il n'aura aucune incidence. Le projet respectera la charte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (mixité de l'habitat, constructions énergétiquement sobres, préservation de la qualité des milieux naturels...).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne des parcelles en vignes et des espaces de recolonisation en friche (anciennes vignes). L'emprise du projet empiète sur environ 6,69 hectares de parcelles exploitées (vignes, oliviers et prairie temporaire). Une étude agricole a été réalisée par la chambre d'agriculture de la Drôme (juin 2021). Les cycles de production seront pris en compte afin de pouvoir exploiter la dernière récolte. Des baux précaires pourront être mis en place pendant les travaux. Les propriétaires et exploitants agricoles affectés par le projet seront indemnisés conformément aux dispositions en vigueur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est recensé à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone de sismicité 3 (moyenne). - Projet concerné majoritairement par un aléa nul et sur sa partie Est par une exposition moyenne au retrait gonflement des argiles (arrêté du 22 juillet 2020). - Projet non concerné par les zones de risques du PPRNI de l'Eygues aval. Ces thématiques et les dispositions techniques associées seront intégrées au projet immobilier sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement de ce nouvel ensemble d'habitations générera un trafic supplémentaire restant en adéquation avec le gabarit de la voie de desserte principale (RD 538). Un carrefour giratoire sera aménagé afin de gérer les entrées/sorties. L'implantation au contact direct des espaces déjà urbanisés permettra de limiter l'usage de la voiture dans les déplacements de courtes portées. Le projet intègre des cheminements piétons/cycles et maillés avec les quartiers alentours afin de favoriser les déplacements actifs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Malgré une augmentation des circulations liées à la desserte du nouveau quartier, le projet n'engendre pas de hausse du trafic routier conduisant à des augmentations significatives des niveaux sonores au niveau des habitations existantes (source : étude acoustique spécifique - Acouphen - mai 2019). Le site étant soumis aux nuisances sonores engendrées par la RD 538, un merlon acoustique paysager d'une hauteur de 2 mètres sera mis en place pour isoler du bruit les habitations les plus proches de la voirie.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'occasionnera aucune nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations en phase de travaux (interventions des engins de chantier), mais elles seront très limitées dans le temps et exclusivement localisées au droit du site d'intervention.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet modifiera ponctuellement l'ambiance lumineuse du site, notamment sur la zone de plateau agricole. Néanmoins, l'opération s'implante en continuité urbaine et la RD 538 bénéficie d'un éclairage public au droit du centre commercial, ce qui limite la sensibilité du site. De plus, le projet prévoit de réduire les phénomènes de halos lumineux par la mise en place de dispositifs spécifiques (éclairage bas, détecteurs de présence, baisse de l'éclairage la nuit, absence d'éclairage sur certains secteurs pour préserver la trame noire,...).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'accroissement du parc automobile sur la zone d'étude augmentera les émissions polluantes liées aux circulations des véhicules à moteur. Toutefois, le projet s'inscrit dans un secteur plutôt ouvert et balayé par les vents. De plus, on rappellera que le projet intègre une prise en compte des modes alternatifs de déplacements avec des cheminements doux au sein du quartier et en liaison avec les équipements et commerces alentours, afin de favoriser l'utilisation des modes actifs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues des toitures et des voiries seront gérées en surface par un réseau de noues complété par 4 bassins de rétention des eaux paysagers qui permettront de retenir et traiter les eaux avant d'être infiltrées sur place. Afin de prévenir toute augmentation des débits ruisselés en aval, la période de retour 20 ans a été retenue pour dimensionner les dispositifs de rétention. On note que les ouvrages n'augmenteront pas les hauteurs de submersion pour un événement centennal à proximité des personnes et des biens.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Toutes les dispositions seront prises afin que le projet n'engendre pas d'effluents non traités ou non collectés au sein du réseau d'assainissement communal. Les eaux usées du site seront dirigées vers la station d'épuration de Nyons qui a été dimensionnée pour pouvoir accueillir ces effluents supplémentaires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les déchets susceptibles d'être produits en phase de chantier sont en grande majorité des déchets inertes (gravats, enrobés...) et des déchets banals (déchets de type ménagers). Les déchets issus du chantier seront collectés puis réutilisés ou évacués par des filières adaptées et spécialisées selon leur nature. En phase d'exploitation, les déchets générés par les ménages seront gérés par la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale comme sur l'ensemble des zones urbanisées de Nyons.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un Monument Historique ou un Site Patrimonial Remarquable (SPR). D'après le service régional d'archéologie (SRA) contacté en octobre 2018, un site archéologique est répertorié sur la partie Sud du secteur de Salerand. Des prescriptions d'archéologie préventive pourront être émises par le SRA en amont des travaux. Le maître d'ouvrage et les entreprises chargées d'effectuer les travaux devront se conformer à la législation en matière d'archéologie préventive et de découverte fortuite de vestige archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet immobilier empiète principalement sur des parcelles agricoles (exploitées en vignes, oliviers ou prairie temporaire). Le reste de l'emprise est actuellement principalement occupé par des espaces de recolonisation en friche (anciennes vignes). Ce changement d'affectation des sols a été pris en considération dans le cadre du PLU de Nyons et de l'inscription de ce secteur en Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui a fait l'objet des procédures réglementaires et de concertation du public dans le cadre de l'approbation du PLU.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures prises dans le cadre du projet reposent sur l'ensemble des dispositions habituellement mises en œuvre dans le cas de travaux à proximité d'habitats riverains (limiter strictement les émergences sonores et atmosphériques par des procédés adaptés et travaux à des horaires compatibles avec la tranquillité des riverains, gestion stricte des effluents et des déchets produits par le chantier, limitation au strict nécessaire des interruptions de circulations et maintien des continuités piétonnes sécurisées, maintien de l'accessibilité aux services de secours et information continue des riverains).

Le projet intégrera également toutes les dispositions afin de limiter tout risque d'incidence ou de perturbation significative de la faune (anticipation programmée des coupes et des débroussaillages afin qu'ils soient réalisés entre fin septembre et fin octobre) et de mettre en défens les zones naturelles et les entités boisées à préserver, notamment l'éperon rocheux et le coteau boisé.

En phase d'exploitation, les mesures d'intégration du projet consistent à gérer les eaux pluviales de manière durable grâce à des espaces végétalisés tels que des noues et des bassins paysagers, à végétaliser les espaces libres de construction (jardins, places, aires de jeux pour enfants...), à l'aménagement de cheminements doux au sein du site et en liaison avec les quartiers alentours, à l'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles, à la mise en place d'un merlon acoustique le long de la RD 538, l'utilisation d'une palette végétale adaptée au contexte local, à la réalisation de bâtiments sobres en consommation énergétique...

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du positionnement du site (secteur enclavé, bonne desserte, proximité du centre-ville de Nyons) et :  
 - des études spécifiques réalisées dans le cadre de ce projet (étude de trafics, étude acoustique, inventaires faune-flore détaillés sur un cycle biologique complet, études géotechnique et hydraulique, étude agricole,...),  
 de la prise en considération de ses incidences potentielles sur les espaces affectés, et, des mesures mises en œuvre, notamment des mesures d'évitement (éperon rocheux, coteau boisé,...) afin de garantir une bonne insertion environnementale de cette opération d'urbanisme prévue au PLU de Nyons (OAP n°1), ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale, la Maîtrise d'ouvrage estime qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale détaillée du projet de Salerand.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe : Note d'information environnementale présentant l'ensemble des éléments ayant conduits au projet présenté et les principales mesures d'intégration environnementale mises en œuvre.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Alixan**

le, **13 août 2021**

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus